



F. REIDE, 10, rue de Solférino
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

VERS DE NOUVELLES LUTTES

L'année 1963 a été riche en actions syndicales.

— Pour l'augmentation des traitements des salariés de l'Etat (dont nous sommes), nous avons participé, avec les fonctionnaires, aux mouvements des 19 juin et 6 novembre.

— Devant l'insuffisance criante du budget 1963, pour la défense de la Recherche et de l'Université, nous avons fait grève le 25 avril, avec les chercheurs du C.N.R.S., et les membres de l'Enseignement Supérieur. Nous avons poursuivi cette action en participant, le 19 novembre, à la Journée de défense du C.N.R.S. et le 29 novembre à la grève de l'Enseignement Supérieur.

— Enfin, nous avons multiplié les demandes auprès de la Direction du C.N.R.S. pour que soient pris en considération les différents points de la plateforme revendicative des techniciens et administratifs du C.N.R.S.

Qu'avons-nous obtenu jusqu'alors ? Quelles sont actuellement nos perspectives ?

..

Sur le plan Fonction Publique, les résultats sont encourageants. Par l'ampleur de leurs actions, les plus importantes depuis 10 ans, les fonctionnaires ont arraché au Gouvernement des augmentations environ deux fois plus importantes qu'il n'était prévu officiellement. Il faut noter que le traitement de base a augmenté de 10,5 % entre le 1^{er} janvier 1963 et le 31 décembre 1963. Inutile, sans doute, de préciser que tous les contractuels du C.N.R.S. ont bénéficié de ces augmentations de salaires.

En ce qui concerne la défense des droits syndicaux, les résultats sont également importants : échec de la réquisition lors de la grève des mineurs, loi anti-grève votée, mais limitée dans ses objectifs prioritaires et sans son application.

Ce bilan positif ne doit cependant pas nous cacher qu'il reste beaucoup à faire. Pour les catégories les plus défavorisées, le retard des salaires atteint encore 25 %. De plus, la réforme administrative, dans sa conception, tend à renforcer localement le pouvoir autoritaire du Gouvernement et nous incite à la vigilance.

..

Devant le catastrophique budget 1963, l'ensemble des organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur, les person-

nels du C.N.R.S. et l'U.N.E.F., étaient amenés, lors de la grève du 25 avril, à donner des précisions sur les prévisions budgétaires qu'ils considéraient comme un plan d'urgence.

En dépit d'actions syndicales répétées (journée de défense du C.N.R.S., le 19 novembre, au cours de laquelle nous avons exposé notre plateforme revendicative) ; participation à la grève totale de l'Université le 29 novembre ; interventions à l'Assemblée Nationale ; articles de presse, le Gouvernement n'a apporté aucun palliatif aux insuffisances du budget.

Bien qu'à ce jour, aucun résultat concret n'ait été obtenu, ces actions pour l'augmentation des crédits affectés au C.N.R.S., n'ont pas été vaines. Elles nous ont montré que, de plus en plus nombreux sont les collègues qui se sentent concernés par ces problèmes, en prenant conscience des rapports existant entre développement du C.N.R.S. et satisfaction de nos revendications. Par ailleurs, les contacts pris avec les chercheurs vont permettre l'édition d'un « Livre Blanc » du C.N.R.S. qui précisera la situation de la Recherche en France, et les indispensables améliorations à apporter pour que le C.N.R.S. mène à bien sa tâche. Le travail commun va nous permettre, à coup sûr, de progresser encore.

..

Dans le cadre de nos revendications de techniciens du C.N.R.S., notre Intersyndicale a fait de nombreuses démarches auprès de l'administration.

Si dans le domaine de l'augmentation des crédits, la Direction du C.N.R.S. a fait des propositions qui n'ont pas été retenues, à notre connaissance, aucun projet de texte tendant à améliorer notre statut n'a été élaboré par notre administration contrairement à une acceptation de principe faite à l'Intersyndicale en mars 1963.

Sans contester le bien-fondé de notre plateforme revendicative, la Direction du C.N.R.S. se réfugie dans un immobilisme qui dure depuis près d'un an. Devant cette situation, et sur l'initiative de notre syndicat, l'Intersyndicale a rédigé une version condensée de notre plateforme (voir article sur ce sujet). Cette nouvelle rédaction de nos revendications, en rendant plus clair à l'esprit de nos collègues ce que leur apporteraient des améliorations statutaires, nous permettra d'engager, à brève échéance, des actions nouvelles ren-

dues indispensables par l'inaction de notre administration en ce domaine.

..

Nous avons obtenu « le milliard » en juillet 61 après de nombreuses actions. En mai 63, les seuls contractuels du C.N.R.S. parce que seuls ils s'étaient battus, obtenaient l'extension, à leur profit, des mesures prises en faveur des catégories C et D de fonctionnaires.

En montrant, demain, à la Direction du C.N.R.S., que nous sommes décidés à obtenir des améliorations statutaires.

En participant, avec les chercheurs du C.N.R.S. et les Universitaires, aux luttes pour la défense de la Recherche et de l'Université.

En étant aux côtés de nos collègues fonctionnaires dans leurs efforts pour un reclassement réel de la Fonction publique,

Nous obtiendrons, si nous savons rester unis,

- qu'on donne au C.N.R.S. la place qu'il doit occuper dans la nation
- et qu'on donne à son personnel de meilleures conditions d'existence.

NOTRE BULLETIN

Grâce à l'accroissement de nos forces, nous avons pu décider une amélioration importante du Bulletin d'information (mensuel depuis 1959).

Désormais, il paraîtra régulièrement sous forme imprimée tous les deux mois : en février, avril, juin, octobre, décembre.

Il conservera sa forme ronéotée en janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre.

Ce Bulletin est le vôtre.

Faites-nous part de vos remarques et de vos suggestions en nous écrivant 10, rue de Solferino, Paris (7^e) ou en nous joignant à notre permanence tous les vendredis, de 18 h. 45 à 21 h., au local, 10, rue de Solferino.

notre plateforme revendicative

Au mois de juin 1963, nous abordions avec l'administration du C.N.R.S. le problème du dépôt d'un projet d'amélioration statutaire et indiciaire conforme à notre plateforme revendicative. Neuf mois se sont écoulés maintenant, au cours desquels nous avons, à maintes reprises, alerté la Direction sur son immobilisme et au cours desquels nous avons fait preuve de suffisamment de patience.

Au moment où nous allons aborder une seconde phase, active cette fois-ci, il semble opportun à l'Intersyndicale de publier une nouvelle édition de notre plateforme (elle sera dans les laboratoires d'ici quelques jours). Cette deuxième rédaction reprend intégralement tous les points de la précédente. Nous insistons sur le fait que l'Intersyndicale n'a pas voulu faire une deuxième plateforme mais simplement la mettre à jour et en condenser le contenu en ne reprenant uniquement que les revendications. L'exposé des motifs a été laissé de côté. Cela permet d'avoir un document plus simple, facilement utilisable, plus mobilisateur. Mais, afin que nos camarades soient en possession des éléments complets, nous allons reprendre ici la justification des revendications point par point.

Trois idées directrices constituent la charpente de cette plateforme :

1^e Combler les anomalies introduites par le décret du milliard,

2^e Eviter que des catégories soient birmées en matière de prime, avancement, etc.,

3^e Introduire la notion de qualification professionnelle.

Groupe D (administratif).

Les catégories D ont été les catégories les plus constamment défavorisées dans toutes les mesures qui sont intervenues depuis le statut du 28 mai 1962. D'autre part les possibilités de changement des catégories dans ce groupe sont infimes du fait du faible pourcentage accordé aux dérogations et des faibles effectifs de ces catégories. Egalement le barrage des diplômes rend l'inscription sur les listes d'aptitude extrêmement difficile. Cependant la nécessité des emplois des catégories D pour le fonctionnement des organismes et laboratoires du C.N.R.S. sont évidentes pour tous les directeurs.

C'est pourquoi l'Intersyndicale demande entre autres :

— L'application des cadences d'avancement accélérées valables pour les autres catégories par retour aux dispositions antérieures au milliard,

— La prime de participation à la recherche,

— L'augmentation du nombre des postes en tenant compte que la grande majorité des fonctions d'administratif au C.N.R.S. appartient aux 4 D (secrétaire) et 3 D (comptables rédacteurs). Donc porter les 4 D et 3 D à 75 % au moins de l'effectif total.

— Complément de revalorisation indiciaire pour atteindre le niveau de revalorisation attribué à la 1 B et restituer à la courbe hiérarchique des D l'allure qu'elle avait avant les décrets du milliard.

Groupe C (dessinateur).

Dans le statut de 1952 les catégories C possédaient une situation un peu particulière du fait du non-chevauchement indiciaire des catégories 3 C, 2 C et 1 C et du faible nombre d'échelons.

L'examen des conventions collectives de la Métallurgie et des industries connexes des Industries chimiques, de l'Industrie du pétrole et du Protocole d'accord du C.E.A. montre que les projeteurs et la plus haute qualification dans les professions des Techniciens possèdent le même coefficient hiérarchique.

Pour le statut, jusqu'à la parution du décret de juin 1961 (milliard) la parité des indices de fin de carrière existait pour les dessinateurs 1 C avec les techniciens 1 B. Le nouveau statut ne laisse subsister que la vocation identique des catégories 1 C et 1 B à la catégorie d'ingénieur 3 A.

L'Intersyndicale demande donc :

- identité des carrières 4 C et 5 B
- identité des carrières 3 C et 3 B
- indice terminal de la 2 C identique à la 2 B (par adjonction de l'échelon 5)
- indice terminal de la 1 C identique à la 1 B (avancement accéléré de début de carrière).

Groupe B (techniciens et agents de maîtrise).

C'est pour les catégories B que les effets des décrets du milliard ont abouti aux résultats les plus différents suivant les catégories et c'est pour ces catégories qu'il reste à introduire des notions (agents techniques et ouvriers polyvalents) très importantes.

En dehors des diverses revendications indiciaires (destinées à rétablir la hiérarchie d'avant le décret du milliard), des primes pour les 8 B et 9 B, des cadences d'avancement à rétablir pour les 6 B à 9 B, de l'augmentation du crédit de primes pour les 6 B et 7 B (alignement sur tous les B), un des points importants est l'introduction de définitions de fonctions d'ouvriers.

Actuellement les fonctions d'ouvrier ont pour limite supérieure la catégorie 5 B avec l'ouvrier première catégorie (P 3 de l'industrie). Cette situation est inadaptée aux conditions exigées dans les laboratoires de recherche où sont beaucoup plus nécessaires les fonctions d'ouvriers polyvalents et de maîtres ouvriers dont la qualification est parfaitement définie au C.E.A.

Ouvrier P 4 : « ouvrier particulièrement habile, ayant appartenu plusieurs années à la catégorie ouvrier professionnel 3^e échelon, apte à effectuer des travaux très variés et très difficiles nécessitant, non seulement la connaissance de tout ce qui concerne sa spécialité mais encore des connaissances substantielles dans des spécialités voisines », devrait être au C.N.R.S. en 4 B.

Maitre ouvrier : « possède une qualification professionnelle hors pair jointe à de très nombreuses années de pratique sans avoir l'aptitude ou le goût du commandement ou sans que les besoins de l'établissement permettent de le nommer chef d'équipe », devrait être au C.N.R.S. en 3 B (corrélativement les fonctions de chef d'équipe devraient être classées de 4 B en 3 B, le contremaître de 3 B en 2 B et le chef d'atelier de 2 B en 1 B).

Autre point important, la prise en considération de la qualification professionnelle (au même titre que les diplômes).

Dans les secteurs semi-publics (comme le C.E.A.) ou privés, les qualifications d'agents techniques par leurs définitions permettent le recrutement et l'avancement dans la profession en fonction de la pratique professionnelle acquise.

L'introduction au statut des qualifications d'agents techniques (définies au C.E.A. et dans les conventions de l'Industrie), correspondant à des degrés de connaissances, d'initiative et de capacité d'interprétation croissants, définitions valables dans les domaines variés des professions du C.N.R.S. permettrait de classer les agents techniques en AT 1, AT 2, AT 3, AT p.

Groupe A (ingénieurs).

Les décrets de juin 1961 ont créé pour les catégories A une grave distorsion hiérarchique dont a été essentiellement victime la 2 A. Alors que l'indice terminal des 3 A était relevé ainsi que celui de la 1 A, l'indice terminal des 2 A est resté inchangé.

L'Intersyndicale propose donc un relèvement indiciaire qui aura pour but :

1^e De réparer cette injustice ;

2^e De restituer la progression hiérarchique existante avant le décret du milliard.

Voilà quels sont les éléments qui, avec la nouvelle rédaction de la plateforme, nous permettront de justifier nos revendications auprès des patrons, chercheurs et collègues, s'il le faut.

Mais comme le prouvent nos précédents succès :

— Statut du 28 mai 1952,

— Prime de participation à la production scientifique, décembre 1955,

— Extension de cette prime en mars 1957,

— Accélération des débuts de carrière en avril 1959,

— Les bonifications d'échelons et nouvelles retraites complémentaires en décembre 1959 et janvier 1960,

— Les textes du milliard du 22 juin 1961 (effet du 1-10-60),

— Enfin application au C.N.R.S. des mesures prises pour les catégories C et D de la fonction publique (1-1-63),

seule l'action nous permettra encore une fois de faire aboutir nos revendications.

L'ACTIVITÉ SYNDICALE EN PROVINCE

DE L'OBSERVATOIRE DU PIC DU MIDI AU CENTRE NUCLÉAIRE DE STRASBOURG

L'année 1963 a été marquée par une intense activité syndicale dans les Laboratoires et Centres de Recherche de toutes les régions, notamment à l'occasion de la semaine de défense du CNRS et de la Recherche Scientifique, en novembre dernier.

Cette participation de nos camarades de province à l'action syndicale nous permet d'espérer pour l'avenir un développement important de nos mouvements revendicatifs et de défense du CNRS.

Il est certain que, trop souvent, les mouvements des personnels techniques et administratifs du CNRS n'entraînaient, pour l'essentiel, que les travailleurs de la région parisienne, en particulier lors des manifestations destinées à alerter l'opinion publique. Cela s'explique en partie par le fait que 50% des contractuels du CNRS se trouvent concentrés dans la région parisienne, et que ce personnel est facile à réunir dans des délais souvent réduits.

De toutes façons, notre organisation syndicale ne saurait se satisfaire d'une participation limitée essentiellement à la région parisienne tant dans l'action que dans l'élaboration en commun de cette action. Il est nécessaire que tous y participent, tous, c'est-à-dire toutes les disciplines scientifiques, mais aussi tous les Centres de province.

De plus l'action syndicale au CNRS est loin d'être limitée à l'action générale pour les salaires ou pour des modifications statutaires, elle est permanente, sur tous les problèmes concernant les intérêts matériels et moraux des travailleurs du CNRS.

Dans ce domaine, il faut souligner l'importance de l'action locale (répartition de la prime, avancement du personnel, horaires, vacances, conditions de travail, hygiène et sécurité, etc.), et il est certain qu'elle revêt un aspect particulier en province, en raison de la multitude de problèmes spécifiques dus à l'éloignement (transport, logement, cantine), ou à l'isolement (primes spéciales, abattements de zones), aux disciplines particulières nécessitant des permanences de jour et de nuit (observatoires, accélérateurs, etc).

Pour ces mêmes raisons, l'existence et l'activité d'une section locale du CAES est particulièrement importante dans les centres isolés de province.

Quelles sont les raisons de l'accroissement de l'activité syndicale en province ?

Pour notre part nous pensons qu'elle est due en grande partie au développement de notre syndicat C.G.T. : l'effectif de nos adhérents a plus que doublé en province, mais le fait le plus caractéristique est la constitution de nombreuses sections organisées, avec un bureau élu, et une consultation régulière du personnel.

Après Caen, Toulouse, Montpellier, Lyon qui sont venus rejoindre nos sections bien implantées de l'Observatoire de Haute Provence, de Grenoble, Marseille, Roscoff et le « Kornog », Garchy, Bordeaux, Nancy, Banyuls, les contacts de la « Commission Province » du syndicat avec nos camarades de Strasbourg, Poitiers, Dijon, Rennes, Clermont-Ferrand, Rouen, Nançay, Lille et du Pic du Midi, nous font espérer de nouveaux résultats pour 1964 !

BORDEAUX

Depuis notre dernier congrès, cette section s'organise activement. Elle a participé avec l'ensemble des syndicats de chercheurs, à la mise sur pied des journées revendicatives pour la défense de la Recherche et du C.N.R.S.

Dans le cadre techniques et administratifs du C.N.R.S., les camarades de Bordeaux ont organisé plusieurs réunions de syndiqués et de non syndiqués, pour y discuter d'un problème général qui touche tous les collaborateurs techniques au C.N.R.S. : celui de la stabilité d'emploi.

Ces camarades travaillant à la Faculté des sciences de Bordeaux, sont des collaborateurs techniques mis à la disposition de chercheurs ou de professeurs. Leur poste est reconduit tous les ans après avis des sections scientifiques du C.N.R.S. Lorsque leur patron n'est plus en activité, ils peuvent être repris par le professeur nouvellement nommé, ou être mis à la disposition d'un autre patron de spécialité équivalente ou bien, dans le plus mauvais des cas, être licenciés suivant les modalités statutaires. Il y a bien là en effet, pour cette catégorie de personnel, une cause d'insécurité.

Comme solution à ce problème, la section de Bordeaux serait favorable à une titularisation de notre cadre apportant des garanties certaines en matière de sécurité d'emploi.

Lié à cette revendication statutaire, ils ont étudié nos divers régimes de retraites (Sécurité Sociale, IGRANTE, IPACTE). Ils constatent que le montant de nos retraites complémentaires au régime de Sécurité Sociale (système par répartition) est très difficile à déterminer. Il dépend de toute la carrière d'un agent. Il en résulte, disent-ils, qu'au moment de partir en retraite personne ne touchera la même

chose. Par contre, la retraite d'un titulaire se calcule facilement en fonction du nombre d'années de service, elle peut atteindre 75 % du dernier traitement.

La section de Bordeaux défendra ce point de vue au Congrès, et nous pouvons féliciter ces camarades de donner des bases de discussion sur des problèmes si importants.

Nous rappelons à nos collègues de Bordeaux qu'ils peuvent s'adresser à Lozano Paul (Faculté des Sciences, Talence) et à Flavier Henri (Faculté des Sciences, cours Pasteur, à Bordeaux).

CAEN

« Je vous apprendrai tout d'abord une bonne nouvelle qui résume tout l'ensemble : La Faculté de Caen a l'air de bouger et de commencer à prendre conscience ». C'est ainsi que s'exprimaient nos camarades dans une toute première lettre de prise de contact avec la commission Province du syndicat en mai 1963.

Depuis cette date, chaque nouvelle lettre apporte la confirmation que notre section se porte bien et que les objectifs fixés dans les premières lettres sont atteints et dépassés.

Quel est le secret de la réussite de nos camarades ? constitution, dès le départ, d'un bureau syndical, répartition de la Faculté en secteurs, organisation du recrutement, constitution d'une section locale du C.A.E.S., constitution d'une intersyndicale de la Faculté (avec les camarades de l'enseignement supérieur et des chercheurs).

Nos camarades de Caen, par leur activité, ont obtenu la reconnaissance officielle de leur section C.N.R.S.-C.G.T. par le Doyen, qui leur accorde une salle pour

tenir leur réunion sur le lieu de travail.

Il n'est donc pas étonnant que Caen ait participé activement aux actions de novembre dernier pour la défense du C.N.R.S. L'activité de la section de Caen ne se limite pas seulement à l'action intersyndicale, elle défend en permanence les revendications générales et particulières de notre cadre et se tient en étroit contact avec le personnel des différents laboratoires.

Un très gros effort est actuellement entrepris par la section pour informer le personnel. C'est ainsi qu'une assemblée d'information a été convoquée le 27 février, ouverte à tous nos collègues syndiqués ou non. A cette réunion participera notre camarade Dupré, responsable à la commission paritaire.

Il est certain que c'est avec un bilan très positif que nos camarades participeront à l'orientation de l'activité de notre syndicat au IX^e Congrès National à Paris.

Les agents du C.N.R.S. de Caen peuvent s'adresser à notre Secrétaire : E. CATHERINE, Laboratoire de Micro-Analyse, Institut de Chimie.

GRENOBLE

A Grenoble, nos trois sections syndicales ont agi, pendant le dernier trimestre 1963, avec les autres syndicats de l'Université sur les problèmes de Défense de la Recherche : réunion, cahier de doléances, conférence de presse du 14 novembre où notre camarade Charbit fit l'étude des incidences du budget de 1964 sur l'avenir du CNRS et les revendications du personnel.

Devant la difficulté de réunir tout le personnel, la reprise des cartes s'est effectuée dans chaque centre : Saint-Martin d'Hères, Institut Polytechnique, Electrochimie, Polygone CNRS, Institut Fourrier. Notre section d'assimilés CNRS surmonte peu à peu les difficultés dues au départ de son secrétaire au service militaire et à la maladie de notre camarade Vionnet.

Ces dernières semaines, notre syndicat s'est occupé de la répartition de la prime, car à Grenoble beaucoup d'agents n'ont pas perçu la prime normale. Notre syndicat a fait part du mécontentement de l'atelier central et du bureau d'études, dans une lettre adressée à M. Néel, directeur du Laboratoire d'Electrostatique et Physique du Métal. Celui-ci a reçu nos camarades ; l'entrevue a prouvé la bonne foi de ce directeur de laboratoire, qui ignore, comme beaucoup d'autres, l'histoire de la prime et les possibilités d'attribution non discriminatoires. Notre objectif sera donc de voir chaque directeur et professeur de Grenoble ayant des agents du CNRS sous ses ordres, pour lui demander une répartition de la prime conforme au crédit alloué pour chaque poste.

Notre syndicat a participé à l'élaboration d'un grand Comité d'œuvres sociales acceptant dans son sein tous les personnels de Faculté des laboratoires du CNRS : le C.A.E.S.U.G., qui aura pour but uniquement de développer les œuvres sociales à Grenoble, l'Intersyndicale étant là pour les problèmes de défense des travailleurs, de la Recherche, etc. Une assemblée générale de constitution du C.A.E.S.U.G. va se tenir incessamment, nous insistons pour que nos collègues du CNRS viennent nombreux à cette réunion afin qu'elle soit un succès.

Nous appelons tous nos collègues de Grenoble qui ne sont pas encore syndiqués à nous rejoindre.

Pour tous renseignements, s'adresser à Charbit ou Cugat (Institut Fourrier) et Falchinetti (CNRS, chemin des Martyrs).

L'ACTIVITÉ SYNDICALE EN PROVINCE (suite)

GARCHY

Au petit Centre d'Etudes Géophysiques de Garchy, perdu dans la campagne, où les collègues habitent sur place, nos problèmes sont d'ordre sociaux (en dehors bien sûr des questions comme primes, avancement, etc.). Le C.A.E.S. a une grande activité dans le véritable village que nous formons. Dans une salle de l'hôtel-restaurant du C.N.R.S., un poste de télévision est installé, ainsi que de modestes bibliothèque et discothèque que nous développerons.

L'organisation d'une crèche et d'un centre aéré est une de nos préoccupations.

Notre section syndicale agit en commun avec F.O. et la C.F.T.C. et c'est ainsi que nous avons participé aux grandes luttes pour la défense de la Recherche en novembre 1963.

LYON

L'année 1963 a été fertile en événements pour les personnels du C.N.R.S. de Lyon.

Après une première prise de contact de quelques collègues de l'Institut de la Catalyse, ce fut la constitution de notre section en septembre 1963, puis la tenue d'une assemblée générale intersyndicale avec la participation des représentants nationaux des 3 syndicats du C.N.R.S.

Notre section syndicale a, dans la dernière période, consacré une grande part de son activité au fonctionnement du C.A.S.I.C. (organisme local d'œuvres sociales). Plusieurs de nos camarades ont été élus au bureau et ont des responsabilités importantes dans cet organisme, en particulier notre camarade Laurent, responsable du Comité de Gestion de la cantine.

La section a par ailleurs réélu son nouveau bureau : celui-ci est composé des camarades Blanc, Urbain, Marotel et Granger et fixé sa participation à la rédaction du Livre Blanc.

Une réunion générale intersyndicale a eu lieu le 31 janvier, et nos camarades tiennent maintenant des réunions par service apportant des précisions fort intéressantes sur les difficultés de fonctionnement des laboratoires ; fournir ce travail sera une contribution importante des Lyonnais à l'action pour la défense du C.N.R.S.

Les perspectives de nos camarades sont de regrouper les adhérents isolés de notre syndicat à Lyon, et avec la section de l'Institut de la Catalyse de former une section lyonnaise du syndicat avec une permanence régulière.

Nous invitons nos collègues lyonnais à prendre contact avec les camarades cités ci-dessus à l'adresse suivante : Institut de la Catalyse (C.N.R.S.), 30, boulevard de l'Hippodrome, Villeurbanne.

MARSEILLE

Si les sardines ont déserté le port, les agents du C.N.R.S. de Marseille ont bien répondu à l'invitation pour la reprise de cartes 1964 de notre syndicat, ce qui nous permet aujourd'hui d'annoncer une multiplication par plus de trois du nombre de nos adhérents.

Cette réunion, en dehors des petits gâteaux et du vin blanc, vit une discussion très animée sur un exposé fait par notre camarade Liberman, portant sur les luttes passées et en cours, sur nos revendications actuelles et sur un point particulier à Marseille : la prime de transport que les agents du C.N.R.S. de cette ville ne touchent pas malgré l'étendue de cette cité. L'Assemblée décida d'intensifier la propagande, en particulier par l'achat d'un duplicateur, ce qui nous permettra d'être en contact plus étroit avec les agents du C.N.R.S. de Marseille et de mieux les informer.

Nous nous sommes promis d'organiser,

une autre réunion afin de discuter du Livre Blanc et de préparer la participation de nos délégués au Congrès national du Syndicat.

Nous rappelons à nos collègues du C.N.R.S. de Marseille que nos camarades Duflot André, Duflot Robert à l'Observatoire, Abetino, Bompard, Liberman à la Faculté des Sciences, Viton au Centre de Recherches physiques sont à votre disposition pour, non seulement recueillir votre adhésion, mais aussi pour vous aider et vous conseiller en ce qui concerne vos problèmes particuliers (primes, changements de catégorie, problèmes de salaires, etc...).

MONTPELLIER

A Montpellier, en décembre 1963, des adhérents de notre syndicat jusqu'à isolés, se sont réunis et ont constitué leur section syndicale C.G.T.

L'activité de notre jeune section promet d'être intense en 1964. Déjà nos camarades se sont mis en rapport avec les autres syndicats de chercheurs et de techniciens et participent activement à l'élaboration du Livre Blanc. De plus, la section de Montpellier a décidé de participer aux travaux de notre prochain congrès par la venue à Paris d'un délégué.

La remise des cartes syndicales se tient le 28 février, à 18 h., en présence du camarade Schatte, du bureau national.

Aux dernières nouvelles notre section comptait 11 adhérents, nul doute que ce chiffre est maintenant dépassé.

Nous appelons tous nos collègues du C.N.R.S. de Montpellier à rejoindre notre syndicat C.G.T. en s'adressant à M. Guiraud Lucien, Résidence des Arceaux, rue Chêvrefeuille, Montpellier (Hérault).

NANCY

La reprise des cartes de notre section de Nancy s'est effectuée de façon satisfaisante.

Les résultats de l'activité en 1963 nous font espérer un élargissement de notre section parmi les personnels du C.N.R.S. de tous les établissements de Recherche et des différents laboratoires de la Faculté.

La fin de l'année 1963 a été marquée par une excellente réunion tenue un samedi après-midi à l'E.N.S.I.C., vingt-huit collègues étaient présents ainsi que le Directeur de l'Etablissement M. Le Goff. Après une conférence faite par notre camarade Chanconie, un débat animé s'est engagé avec les collègues syndiqués ou non, qui ont montré un vif intérêt pour les problèmes de C.N.R.S. et de ses personnels.

Nos camarades envisagent une nouvelle réunion qui pourrait avoir lieu à l'I.R.P.G. nul doute qu'elle connaîtra un succès.

Nous envisageons aussi une réunion de tous nos adhérents afin d'organiser notre section et de constituer un bureau.

ROSCOFF

Notre section continue son activité pour la défense des intérêts des travailleurs du C.N.R.S., mais ce qui a toujours caractérisé la section de Roscoff c'est qu'elle ne s'est jamais limitée au seul cadre du C.N.R.S.

Elle représente la C.G.T. à Roscoff, prenant résolument toutes les responsabilités qui en découlent.

Aujourd'hui, nos camarades, après avoir adjoint à leur section nos collègues du « Kornog » dont le port d'attache est Brest se préoccupent à juste titre du changement de statut envisagé pour tous les marins du C.N.R.S. Ces collègues seraient rattachés à l'inscription maritime, ce qui leur permettrait d'obtenir les avantages attachés à cette qualité.

Mais il est bien évident que cette mesure ne saurait être envisagée sans tenir compte des inconvénients qui découleraient pour ces « marins du C.N.R.S. » de leur retrait de notre statut.

Une première entrevue a déjà eu lieu avec le chef du personnel du C.N.R.S. Celui-ci a conseillé à notre représentant de discuter directement avec la personne chargée par le C.N.R.S. de l'étude de cette question.

Il serait souhaitable que nos camarades des bateaux de Banyuls, Marseille, Villefranche, etc. nous fassent part de leurs remarques sur ce problème.

STRASBOURG

Les dernières nouvelles de Strasbourg sont optimistes. Nos camarades envisagent en effet la réunion de tous nos adhérents dispersés dans les différents centres, afin de mieux organiser leur section et de constituer un bureau.

La Commission Province du syndicat prépare avec nos camarades une grande Assemblée à Strasbourg, avec la participation d'un membre du bureau national; réunion d'information et d'élaboration des problèmes revendicatifs particuliers à cette ville.

A l'initiative de notre section, notre représentant en commission paritaire est intervenu pour que des mesures soient prises, en ce qui concerne la notation du Centre de Recherches Nucléaires, notation qui risquait de léser les agents de certains services.

Camarades de Strasbourg, prenez contact avec notre responsable, Dreyfus, 25, quai de Mullenheim, Strasbourg.

TOULOUSE

Après avoir été l'un des éléments moteurs de la grève du 6 novembre 1963, la section toulousaine de notre syndicat a organisé avec le syndicat des chercheurs une assemblée générale le 15 novembre, suivie d'une conférence de presse.

L'action se poursuit maintenant en commun pour la rédaction du Livre Blanc.

Mais le travail de notre section ne s'est pas limité à cette action indispensable pour la défense du C.N.R.S. Au mois de janvier nos camarades ont déployé une grande activité pour les élections régionales du C.A.E.S. (Amicale Toulousaine de la Recherche Scientifique). Les listes syndicales ont eu 6 élus sur 9, 4 chercheurs F.E.N. et 2 techniciens C.G.T. : nos camarades Ferré et Félix.

Nos camarades préparent actuellement une réunion de nos responsables syndicaux des différents laboratoires pour la préparation et la participation des Toulousains à notre 9^e Congrès.

Ils envisagent également la diffusion d'un tract à tous les agents du C.N.R.S. de Toulouse faisant connaître leur activité et invitant les collègues des différents labos à se syndiquer.

Enfin, ils envisagent une assemblée générale avec la participation de notre camarade Dupré, responsable aux Commissions paritaires.

Collègues du C.N.R.S. de Toulouse, adressez-vous à : Dandurand, Labo de Physique du Solide, Faculté des Sciences, et à Lestrade, Labo du Génie Electrique.

CAMARADES DE PROVINCE !

VOUS N'ETES PLUS ISOLES
Pour tous renseignements, pour toute documentation, pour vous syndiquer, adressez-vous à la :

« COMMISSION PROVINCE »
DU SYNDICAT
En écrivant à :
Marthe PARÉ ou Guy DUPRÉ,
B. P. n° 1, ORSAY (S.-et-O.)

LA FONCTION PUBLIQUE

Le traitement de base de la Fonction publique, qui est aussi le nôtre, a été augmenté de 10,5 % en 1963, soit plus du double du chiffre fixé en début d'année comme une limite infranchissable.

Le gouvernement voudrait aujourd'hui s'attribuer le mérite de ces efforts supplémentaires. Nous, nous n'avons pas oublié les multiples mouvements des secteurs publics et surtout nationalisé qui l'ont contraint à des modifications successives de décisions toujours présentées comme définitives. Nous ne pouvons pas davantage être d'accord lorsqu'il affirme que tout « rattrapage » est maintenant terminé.

Certes, le total des augmentations obtenu en 1963 (au nombre desquelles il faut aussi compter les 1,75 % de janvier 1964) est appréciable. Mais, si l'on compare l'évolution des traitements de la Fonction publique et la progression du coût de la vie, pour ne prendre que cet aspect du problème, le retard du traitement de base s'élève encore à 25 %; l'U.G.F.F.-C.G.T., se référant à des documents officiels établissant le retard de la Fonction publique au 1/9/55, l'a fort bien démontré par le calcul dans la « Tribune des Fonctionnaires » de décembre 1963 (n° 156).

Et, même si on admettait la thèse officielle : retard comblé avec l'étape de janvier 1964, c'est une augmentation de 6 % qu'un gouvernement de bonne foi devrait nous accorder de suite, puisque ce chiffre représente l'augmentation du coût de la vie enregistrée par les indices officiels depuis décembre 1962, date choisie par les pouvoirs publics pour évaluer, à leur manière, la situation de la Fonction publique.

Or, que pouvons-nous déceler des intentions du gouvernement ?

— Le décret du 27 janvier 1964 :

● Confirme l'augmentation de janvier 1964, décidée en avril 1963.

● et fixe l'augmentation du traitement de base à 2 % au 1/4/64.

La seconde étape, promise en octobre dernier : 1,5 % au 1/10/64, « est laissé de côté afin s'en tenir aux limites certaines du plan de stabilisation », a dit le ministre de l'Information.

— La confrontation Pouvoirs publics - Fédérations de fonctionnaires pour évaluer le retard réel de la Fonction publique est toujours refusée, bien que les chiffres avancés par la Direction de la Fonction publique pour contester le retard chiffré par les organisations syndicales, fassent ressortir un retard de 5 % sur nos camarades de la S.N.C.F. et de 8 % sur ceux de l'E.D.F.; ces camarades étant eux-mêmes déclassés par rapport aux salaires du privé et par rapport aux prix.

— Quant aux groupes de travail, constitués après les mouvements du printemps 1963, on leur dénie toujours le droit de discuter de points aussi importants que le problème général des rémunérations (traitement de base, correction et ouverture de la grille indiciaire etc...) et le reclassement des catégories défavorisées (cadrés C et D en particulier).

— En revanche, le gouvernement poursuit la mise en place de sa grande réforme administrative préparée depuis de longs mois dans la semi-clandestinité de Commissions spéciales d'où sont exclus les représentants des travailleurs et de la population.

Les organisations syndicales en ont été informées, dans les grandes lignes seulement, lors d'une séance spéciale du Conseil Supérieur de la Fonction publique, le 23 janvier dernier, alors que la réalisation de cette réforme est déjà en cours.

Sous le prétexte d'adapter l'Administration aux impératifs du développement économique du pays, la réforme tend en fait, en ce qui concerne les structures :

LE IX^e CONGRÈS DU SYNDICAT

Chaque année, le Congrès, organe directeur du syndicat donne l'occasion d'une confrontation très large entre les sections. Il définit nos revendications et permet d'organiser de façon plus efficace le syndicat.

Le Congrès donne également l'occasion au grand nombre de nos adhérents qui sont isolés d'être mêlés à la vie du syndicat et d'y apporter leur contribution.

Cette année, le IX^e Congrès se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 mars 1964, salle Guyader, 10, rue de Solférino à Paris (7^e).

Rappelons aux sections que la discussion la plus large possible doit être organisée sur le rapport préparatoire au Congrès, que chaque adhérent a maintenant reçu.

Nous invitons les adhérents « isolés », comme les années précédentes, à venir au

● A réduire le champ d'action de l'Administration et du service public, préparant le retour au secteur privé de toute activité devenue rentable et mettant à la disposition d'intérêts privés des moyens financiers ou techniques du service public (exemple : construction et gestion des autoroutes concédées à des sociétés d'économie mixte, l'Etat participant pour 60 % aux dépenses de construction, le service des Ponts et Chaussées assurant l'entretien, et les bénéfices du péage revenant aux exploitants).

● A détruire toute vie démocratique au niveau des départements, communes et collectivités locales qui offrent encore trop de résistance aux objectifs poursuivis par le pouvoir (représentants des usagers éliminés dans divers organismes : H.L.M., Caisses des écoles, etc...).

En ce qui concerne les hommes :

● A saper les fondements du statut général des fonctionnaires : défonctionnarisation ou déséatisation de catégories intérieures (agents des établissements cédés à une entreprise privée par exemple), régionalisation des rémunérations.

● A renforcer l'autorité du pouvoir politique (ministres ou préfets) sur tous les fonctionnaires.

Les délégués syndicaux au Conseil supérieur, unanimes (C.G.T., C.F.T.C., F.O., F.E.N., Cadres) « considérant qu'il s'agit là de problèmes qui au-delà de la Fonction publique engagent pour de longues années l'avenir de tous les Français et leurs libertés », comme ils l'ont déclaré à l'issue de la réunion, se sont refusés à discuter sur des questions dont ils n'avaient pas au préalable été informés.

S'il s'agissait de simplifier, de moderniser l'Administration et les services publics dans l'intérêt des usagers et des personnels eux-mêmes, les organisations syndicales, et en premier lieu l'U.G.F.F. qui n'a cessé de le préconiser, seraient toutes disposées à en discuter au sein des organismes partaires statutairement compétents (Conseil supérieur de la Fonction publique, Comités Techniques paritaires, etc...); mais rien de tel n'apparaît dans la réforme projetée.

Et comment d'autre part, pourrait-on faire confiance à un gouvernement qui se montre beaucoup plus pressé de bouleverser les structures administratives du pays que de réaliser, pour ses personnels, des améliorations, ne serait-ce que partielles mais immédiates; qui fait voter en hâte par une Assemblée à sa dévotion une loi visant à restreindre le droit de grève des agents dépendant de lui et qui accepte les contacts avec les organisations syndicales seulement pour cautionner ses décisions autoritaires ou pour rassurer une opinion publique inquiète.

Mais les résultats de l'action syndicale de 1963 suffisent à rappeler qu'aucune décision n'est définitive si l'action de tous est suffisamment puissante et unie pour contraindre le pouvoir à la modifier.

Les agents du C.N.R.S. qui doivent à la Fonction publique les augmentations de salaires de 1963 (qu'il s'agisse du traitement de base ou des améliorations indiciaires des catégories analogues aux cadres C et D de fonctionnaires) ne pourront rester à l'écart des luttes de tous les agents de l'Etat :

— Pour combattre les graves dangers de la réforme administrative et pour imposer des revendications immédiates :

● Augmentation du traitement de base en rapport avec la hausse réelle des prix et l'accroissement de la production.

● Réparation des distorsions de la grille indiciaire (répercussion de 9,2 % dont a bénéficié l'indice terminal 650 net en 1957) et réouverture de la grille de 100-760 à 100-800 (selon les engagements officiels).

● Reclassement des catégories C et D.

● Acompte uniforme de 15.000 A.F. constituant un engagement du gouvernement d'étudier et de réaliser ces mesures de reclassement.

Congrès, ce qui leur permettra de mieux connaître leur organisation syndicale, son fonctionnement et d'être pleinement informés de l'état des revendications.

La représentation officielle des sections au Congrès qui est de un délégué par 5 adhérents ou fraction de 5 doit être considérée comme un minimum.

Nous espérons, comme les années précédentes, voir le plus possible d'adhérents participer aux travaux du Congrès, à l'effort collectif pour donner à la C.G.T. sa place au C.N.R.S.

Nous demandons à nos adhérents de province de répondre le plus rapidement possible aux demandes du responsable à l'organisation pour :

1^o Définir le nombre de délégués.

2^o Faire les réservations de chambres d'hôtel.

3^o Définir l'heure de leur arrivée et tous renseignements utiles permettant de régler de façon satisfaisante leur séjour à Paris.

Nous rappelons que cette année, afin de permettre aux débats de se dérouler dans de meilleures conditions, le Congrès débutera le samedi matin à 9 heures pour se terminer le dimanche vers 17 h. 30 ; qu'une permanence se tiendra 10 rue de Solférino à Paris (7^e) le vendredi 13 mars de 18 h. 30 à 21 h. et le samedi 14 mars à partir de 8 heures pour recevoir les délégués de province ;

qu'un repas en commun le samedi et le dimanche midi est organisé traditionnellement et qu'il serait souhaitable de s'inscrire au préalable pour permettre une organisation satisfaisante dans ce domaine.

AVANCEMENTS D'ECHELONS ET CHANGEMENTS DE CATEGORIES POUR 1964

Il faut se féliciter du nouveau fonctionnement interne de la Commission paritaire, la caractéristique essentielle de cette session est certainement la part prépondérante réservée à la discussion, tant pour les avancements d'échelons, que pour les changements de catégorie.

Il faut aussi noter que la méthode actuelle d'examen des notes, permet un travail de préparation beaucoup plus sérieux de la part des représentants du personnel, leur donnant ainsi les moyens d'être plus efficaces.

Nos représentants essaieront dans les discussions avec l'administration de trouver en commun toutes les formules susceptibles d'améliorer encore le fonctionnement de la Commission paritaire.

Résultats de la Commission paritaire 1964

Catégorie	Echelon accéléré à 18 mois	Inscription sur la liste d'aptitude à la catégorie supérieure				
		Catégorie de promotion	Nombre de candidats	Nombre de possibilités	Nombre de retenus	Observations
1A	néant	1A	31	30	26	voir 1
2A	27	2A	5	21	3	
3A	23					
1B	55	3A	29	4 (av. 1C)	3	voir 2
2B	52	1B	21	43	12	
3B	94	2B	82	15	15	voir 3
4B	9	3B	72	61	40	voir 4
5B	68	3B		+ 7 en 4B		
6B	43	5B	5	illimité	2	voir 5
7B	15	6B	2	"	2	
8B	9	7B	1	"	1	
9B	7	8B	2	"	1	voir 6
1C	7	3A	2	4 (av. 1B)	1	voir 2
2C	9	1C	7	illimité	4	
3C	5	2C	9	"	5	
4C	1	3C	2	"	1	
1D	néant					
2D	4	1D				
3D	17	2D	31	10	12	
4D	25	3D	15	2	2	
5D	6	4D	2	26	2	
6D	13	4 et 5D	4	1 en 4D 1 en 5D	1 en 4D	
Total	489		322		140	

OBSERVATIONS

● 1. — Il faut remarquer l'importance des possibilités d'accès à la 1 A. Cette situation confirmerait la position de la Direction du C.N.R.S. de considérer la catégorie 1 A comme fin de carrière de 2 A sans autre limitation que la valeur du dossier de l'intéressé.

● 2. — Rappelons que l'accès à cette catégorie 3 A est ouverte aux 1 B et aux 1 C. Cette année, pour trente et un candidats, vingt-neuf venaient de la 1 B et deux de la 1 C.

La Commission ayant constaté que de nombreux candidats possédaient les titres donnant accès à la 1 B et pouvaient être classés en 3 A assistants de recherche spécialistes, elle a retenu en plus des quatre possibilités un certain nombre d'agents en émettant le vœu que le Directeur général du C.N.R.S. procède parmi les candidat à des nominations en 3 A comme assistants de recherche spécialistes. (Rappelons à nos camarades possédant les titres de la 1 B qu'ils peuvent être nommés en 3 A sur simple décision du Directeur du C.N.R.S. par une demande de leur chef de service.)

● 3. — L'accès à la catégorie 2 B reste le plus difficile ; il faut, néanmoins, remarquer que de nombreux rapports défavorisent les candidats en faisant apparaître soit une importante partie administrative dans leur travail (classement, dactylographie, responsabilité des achats, etc...), soit par le manque de renseignements sur la participation réelle de l'agent au travail de son directeur de laboratoire. Cette remarque, valable en général est beaucoup plus sensible pour les agents de la catégorie 3 B candidats en 2 B.

● 4. — En plus des quarante agents inscrits sur la liste d'aptitude, et venant de 4 et 5 B, la Commission, estimant certains rapports insuffisants quant à la qualification exigée d'un 3 B, a néanmoins retenu sept autres agents de 5 B pour la catégorie 4 B.

● 5. — Les trois candidats refusés l'ont été uniquement en raison de la possibilité pour eux de subir l'examen professionnel prévu par le statut pour accéder à la 5 B.

La direction du C.N.R.S. a fait connaître son intention, si les démarches entreprises pour supprimer l'examen (remplacé par une nomination au vu du rapport du patron) n'aboutissaient pas rapidement, de tenir la session 1964 en 1964 de ces examens.

Les collègues demandés au titre de 1963 et reçus à l'examen seront nommés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1963.

● 6. — La possibilité de passage en 8 B reste refusée par l'administration pour les agents ayant un statut particulier de concierge, leur nomination en catégorie supérieure leur permettrait de refuser les servitudes des concierges 9 B.

REMARQUES GENERALES

● A propos des accélérations à 18 mois.

Pour les agents pouvant bénéficier de cette dispense (réduction de six mois de l'ancienneté minimum nécessaire pour les échelons à deux ans), il est utile de savoir que la Commission a décidé de ne pas accorder deux années de suite cette promotion, que le critère pour choisir les agents (sauf les isolés) est la note maximum du patron.

Toutefois, lors d'une notation quasi uniforme (exemple : note minima 18, note maxima 19) la Commission a été amenée à refuser l'accélération, de même lorsqu'un directeur propose pratiquement tous ses agents promouvables un an sur deux avec la note maximum (ceci étant valable pour un groupe d'au moins une dizaine de collaborateurs).

● A propos des « retard ».

Quelques agents se sont vu infliger un retard de trois mois en raison de leur note de ponctualité. Ce « retard » ou échelon au choix, mais pas avec l'ancienneté minimum requise, doit nous amener à attirer l'attention des patrons sur l'intérêt qu'il y a à respecter une notation correspondant aux rubriques (capacités techniques, ponctualité, efficacité, soin dans l'exécution) et non à répartir une note générale au hasard dans les rubriques.

● A propos des changements de catégorie.

Nous ne pouvons que déplorer à nouveau que des collègues omettent de nous fournir les éléments essentiels à leur défense.

Il faut, par contre, constater l'efficacité de nos dossiers, qui ont permis d'obtenir satisfaction pour de nombreux collègues, grâce aux éléments que nous avons pu fournir aux membres de la Commission.

Nous avons constaté, par ailleurs, le résultat des rapports rédigés par des chefs de service qui avaient bien voulu nous consulter et qui, de plus nous avaient verbalement donné des éléments d'information pour la Commission.

CONCLUSIONS

Nous serons certainement amenés à tirer, avec plus de précisions, les enseignements des avancements 1964, lorsque nous connaîtrons les résultats de la Commission (non paritaire) des dérogations et les nominations au titre d'Assistant de recherche spécialiste.

Notre syndicat souhaite vivement que la question des examens professionnels soit réglée au plus tôt, mais, nous enregistrons avec satisfaction que les intérêts des candidats ne seront pas lésés.

Il peut y avoir des erreurs ! Tous nos collègues ayant obtenu un avancement d'échelon ont été avertis par le syndicat, mais il se peut qu'il y ait des erreurs dues aux anciennetés portées sur les états mécanographiques du C.N.R.S.

Ceux qui se trouveraient dans ce cas doivent nous avertir d'urgence, afin que nous fassions les rectifications nécessaires auprès de l'administration.

Félicitations aux nouveaux promus ! Ils ont reçu notre lettre les informant sur la liste d'aptitude à une catégorie supérieure, mais ils doivent lire avec attention cette lettre afin de faire effectuer, si nécessaire, les démarches pour être effectivement placés dans un poste de la catégorie où ils ont été promus.

*Le responsable du Syndicat
aux Commissions paritaires
Guy DUPRE*